

Proposition de déroulement du stage

Le matin (9h-12h)

Votre regard sur votre début d'année

Questions diverses sur votre année de stage

Quelles propositions pour une autre formation ?

Les droits des stagiaires et titulaires

- Frais de déplacement, aides sociales
- Indemnités (ZEP, ISOE)
- Salaire, congés...
- Notation administrative et pédagogique
- Avancement, promotion
- Concours internes, reclassement
- Gestion au cours d'une année scolaire

Le SNUEP-FSU, pour quoi faire ?

Et l'année prochaine ?

- L'évolution de notre métier
- Les différents types de postes
- Qu'est-ce qu'être TZR ?
- Comment faire respecter son métier, ses droits, son statut à chaque niveau de l'Education nationale ?

L'après-midi (13h30-16h30)

MUTATION INTER ET INTRA

- Les phases inter et intra-académiques

Quel barème ? Quels vœux formuler ?

Comment s'inscrire au stage ?

Les stages de formation syndicale sont un droit. Depuis toujours, le SNUEP-FSU organise des stages qui concernent les droits des personnels, les conditions de travail, et également l'évolution de nos métiers, de nos disciplines, etc. Ces stages s'adressent à tous - **syndiqués et non syndiqués** - et sont suivis chaque année par de nombreux collègues.

Pour exercer ce droit, vous devez déposer auprès de votre chef d'établissement la demande d'autorisation d'absence (voir p. 4) un mois avant, après l'avoir reproduite et complétée. L'autorisation de participation est un droit, et ne peut donc pas vous être refusée. Vous conservez votre salaire et vous n'avez pas à rattraper vos cours ou vos heures de formation. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Une fois ces formalités effectuées, **n'oubliez pas de nous confirmer votre participation par mail à la section académique du SNUEP**

(cpsnuepgrenoble@free.fr) ou par courrier, afin que nous puissions prévoir l'accueil des stagiaires et les documents en nombre